

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2009

Présents : M. Jean-Marc BRULE, Mme Marika LEDUC, M. Lylia SENECHAL, Mme Odile MONTAGNE, Melle Jessica DELATTRE, M. René LEBUCHOUX, M. Jean-Jacques VILTO, Mme Annie NAIL, M. Philippe JEROME, Mme Catherine BENOIT, Mme Cécile LEMAIRE, M. Pierre LAINEY, Mme Claire VANICAT, M. Vincent LE SCORNET, Mme Angela TAGLIALAVORE, M. Simon MALMOUSTIER, Mme Berthe BARICAULT, M. Francis RUBEO-LISA, Mme Nelly DIF, M. Philippe RAVARY, Mme Isabelle PREVOT, Mme Liliana MEISTER, M. Jean-Louis DUVAL, M. Olivier CHAPLET, Melle Emmanuelle BEAUDET, M. André SAURIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs :

- M. Bruno CHAIX à M. LEBUCHOUX
- Mme Lydia LABERTRANDIE à M. LAINEY
- Mme Anne-Marie BOURGEOIS à M. MALMOUSTIER

Mme Nelly DIF est nommée Secrétaire de séance.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

► **EST INFORME** des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

➤ **Décision n°14/2009 du 17 juin 2009**

Signature d'une convention d'installation d'un appareil de distribution automatique de boissons et denrées avec la société D8, conclue pour une durée de 3 ans.

➤ **Décision n°15/2009 du 17 juin 2009**

Signature d'un contrat de location au bénéfice de M. Victor NEDA et de Mme Anghelina NEDA pour un pavillon de type F3, conclu pour une durée de 1 an à compter du 14 février 2009.

Montant du loyer mensuel : 80 €

➤ **Décision n°16/2009 du 26 août 2009**

Signature d'une convention de mise à disposition de personnel avec l'association intermédiaire « Partage 77 »

➤ **Décision n°17/2009 du 5 août 2009**

Contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne Ile-de-France pour financer le programme d'investissements de la commune.

Durée maximale : 20 ans

Montant de prêt multi-index-multi-options : 3 000 000 €

➤ **Décision n°18/2009 du 31 août 2009**

Signature d'un contrat de maintenance pour l'onduleur de la mairie avec la société CHLORIDE France, pour une période de couverture de 12 mois.

Montant du contrat : 1 331 €

➤ **Décision n°19/2009 du 8 septembre 2009**

Annulation de la décision n°09/2009 relative à la signature d'un contrat de séjour été du 20 au 24 juillet 2009 à SCEA PROOT la ferme du développement durable.

➤ **Décision n°20/2009 du 10 septembre 2009**

Modification de la décision n°24/99 du 18 mai 1999 concernant la régie « location de salles » (augmentation du montant maximum de l'encaisse)

➤ **Décision n°21/2009 du 17 septembre 2009**

Signature d'un contrat de cession pour un spectacle avec l'association HISTOIRE DE SONS à la médiathèque dans le cadre de « contes de décembre »

► Constatant le danger que représente le maintien, à proximité d'importantes zones d'habitation de Cesson et de Savigny-le-Temple du site logistique classé Seveso seuil haut « Kuehne+Nagel », **PROPOSE** à l'assemblée de délibérer afin d'accentuer la défense des citoyens cessonais qui subissent la proximité d'un risque industriel, dans le contexte d'une trop grande proximité entre des quartiers d'habitations et des zones industrielles.

Vote : Unanimité

► Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée du lundi 28 septembre jusqu'au samedi 3 octobre 2009 à l'initiative du Comité National contre la privatisation de La Poste pour l'ouverture d'un débat public et pour un référendum sur le service public postal, **SE PRONONCE** pour le retrait du projet de loi postale 2009, **S'ENGAGE** à organiser une consultation citoyenne jusqu'au 3 octobre 2009 sur la privatisation de La Poste, à en garantir le bon déroulement, et s'engage à en assurer l'information auprès des administrés de la Commune et **DEMANDE** la tenue d'un référendum sur le service public postal.

Vote : 23 voix Pour

1 voix Contre (M. DUVAL)

5 Ne prennent pas part au vote (M. SAURIOT, Melle BEAUDET, M. CHAPLET, Mme MEISTER, Mme PREVOT)

Interruption de séance pour procéder au vote relatif à la privatisation de La Poste

ADMINISTRATION GENERALE

► **RAPPORTE** les délibérations n°2008-26, 2008-27, 2008-28, 2008-29, 2008-30, 2008-31, 2008-32, 2008-33 du 27 mars 2008 portant constitution des commissions « petite enfance et réussite éducative », « jeunesse », « cadre de vie et urbanisme », « finances », « culture, animation, vie associative et action internationale », « solidarités et logement », « vie économique », « démocratie locale » et **PRECISE** que les commissions sont présidées de droit par Monsieur le Maire,

DECIDE de créer une Commission FINANCES composée de :

- 5 membres titulaires dont 1 membre de l'opposition municipale, l'un des membres de la majorité assurant la vice-présidence de la commission
- 2 membres suppléants dont 1 membre de l'opposition municipale.

Au terme du scrutin, sont déclarés élus pour la commission finances :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Majorité	Marika Leduc Francis Rubéo Lisa Bruno Chaix Pierre Lainey	Catherine Benoit
Opposition	Jean-Louis Duval	Olivier Chaplet

DECIDE de créer une Commission ENFANCE, JEUNESSE ET SPORTS composée de :

- 8 membres titulaires dont 2 membres de l'opposition municipale, l'un des membres de la majorité assurant la vice-présidence de la commission
- 3 membres suppléants dont 1 membre de l'opposition municipale.

Au terme du scrutin, sont déclarés élus pour la commission enfance, jeunesse et sports :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Majorité	Lilian Sénéchal Catherine Benoit Nelly Dif Jean-Jacques Vilto Angela Tagliavore Simon Malmoustier	Annie Nail Jessica Delattre
Opposition	Isabelle Prévot Emmanuelle Beaudet	André Sauriot

DECIDE de créer une Commission VIE LOCALE composée de :

- 7 membres titulaires dont 2 membres de l'opposition municipale, l'un des membres de la majorité assurant la vice-présidence de la commission
- 3 membres suppléants dont 1 membre de l'opposition municipale.

Au terme du scrutin, sont déclarés élus pour la commission vie locale :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Majorité	René Lebuchoux Lydia Labertrandie Cécile Lemaire Vincent Le Scornet Jean-Jacques Vilto	Francis Rubéo-Lisa Philippe Ravary
Opposition	Olivier Chaplet Emmanuelle Beaudet	Liliana Meister

DECIDE de créer une Commission SOLIDARITES composée de :

- 7 membres titulaires dont 2 membres de l'opposition municipale, l'un des membres de la majorité assurant la vice-présidence de la commission
- 3 membres suppléants dont 1 membre de l'opposition municipale.

Au terme du scrutin, sont déclarés élus pour la commission solidarités :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Majorité	Odile Montagne Jessica Delattre Claire Vanicat Anne-Marie Bourgeois Catherine Benoit	Vincent Le Scornet Pierre Lainey
Opposition	René Sauriot Liliana Meister	Isabelle Prévot

DECIDE de créer une Commission CADRE DE VIE composée de :

- 8 membres titulaires dont 2 membre de l'opposition municipale, l'un des membres de la majorité assurant la vice-présidence de la commission
- 3 membres suppléants dont 1 membre de l'opposition municipale.

Au terme du scrutin, sont déclarés élus pour la commission cadre de vie :

	Membres titulaires	Membres suppléants
Majorité	Bruno Chaix Annie Nail Philippe Jérôme Pierre Lainey Berthe Baricault Philippe Ravary	Anne-Marie Bourgeois René Lebuchoux
Opposition	Liliana Meister Olivier Chaplet	Jean-Louis Duval

Vote : Unanimité

► **PROCEDE** au vote des délégués de la commune de Cesson au sein du Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson – Vert-Saint-Denis,

Vote : 23 voix Pour la candidature de M. MALMOUSTIER

6 voix Pour la candidature de Melle BEAUDET

23 voix Pour la candidature de M. LE SCORNET

6 voix Pour la candidature de M. CHAPLET

M. MALMOUSTIER et **M. LE SCORNET** ayant obtenu la majorité absolue, ont été désignés délégués de la commune de Cesson au sein du Syndicat Intercommunal des Sports de Cesson – Vert-Saint-Denis en remplacement de M. LEBOUCHOUX et Mme BOURGEOIS.

► **PROCEDE** au vote des délégués de la commune de Cesson au sein du Centre Communal d'Action Sociale,

Vote : Unanimité

Melle Jessica DELATTRE ayant obtenu l'unanimité, a été désignée déléguée de la commune de Cesson au sein du Centre Communal d'Action Sociale.

► **DONNE** un avis sur la demande de dérogation au repos dominical présentée par les enseignes AQUAMONDO, LITTLE EXTRA, COMME UNE IMAGE, ABACAM pour GENEVIEVE LETHU, NATUREL ET ARTISANAT pour TOULEMONDE BOCHART, FILL pour LA VIGNERY, ZODIO pour les établissements sis Centre Commercial Maisonément à Cesson.

Vote : 16 voix Pour
10 Abstentions

FINANCES

► **APPROUVE** l'admission en non valeur des titres cités dans le P 511 et récapitulés ci-dessous :

ANNEE	SOMME NON RECOUVREES
Année 2004	224.96 €
Année 2005	263.18 €
Année 2007	37.60 €
TOTAL	524.74 €

DIT que les crédits correspondants sont inscrits au Budget.

Vote : Unanimité

► **DÉCIDE** d'attribuer la subvention exceptionnelle suivante :

ARTICLE 6574 - ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES DE DROIT PRIVÉ

ASSOCIATION	PROPOSITION DU MAIRE
Amicale des pêcheurs	500.00 €
TOTAL	500.00 €

DIT que les crédits sont prévus au budget en cours.

Vote : Unanimité

TECHNIQUE / URBANISME / FONCIER

► **PROPOSE** d'inscrire la commune de Cesson dans le dispositif PASS-FONCIER mis en place par l'Etat, l'UESL et la CDC, **DECIDE** d'accorder des subventions en faveur de l'accession sociale à la propriété, d'un montant de 4 000 € par logement pour un ménage de 3 personnes et moins, et de 5 000 € par logement pour un ménage de 4 personnes et plus et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de ce dossier.

Vote : Unanimité

► **DONNE** son accord sur le projet de construction de 46 logements et **DECIDE** d'attribuer une subvention de 332 543 € à la société immobilière RUF (3F), dont une première part sera versée sur l'année budgétaire 2010, le solde sur les années suivantes.

Vote : Unanimité.

► **DONNE** pour chaque opération les noms de rues suivants :

- Opération C1 (Marignan) : **rue Hubert REEVES**
- Opération C2 (Bouygues) : **rue Vandana SHIVA**
- Opération C3 (Nexity Domaines) : **rue Diane FOSSEY**
- Opération C4 (Antin Résidences) : **sans objet** (*résidence privée*)
- Opération C5 : (ARC) : **rue René DUMONT**
- Opération C6 (3F) : **rue Théodore André MONOD**

MANDATE Monsieur le Maire afin d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir l'autorisation d'utiliser les noms proposés ci-dessus.

Vote : 23 voix Pour

6 Abstentions (*Mme PREVOT, Mme MEISTER, M. DUVAL, M. CHAPLET, Melle BEAUDET, M. SAURIOT*)

► **PREND** en considération l'enjeu que représente la possibilité d'une opération d'aménagement urbain sur un ensemble de terrains situés au nord du Verger et s'étendant à l'est jusqu'à la limite communale avec Vert-Saint-Denis. Ledit projet s'inscrira obligatoirement dans la perspective d'assurer la qualité et la mixité urbaine de la ville tout en assurant une cohérence de voiries et accès et **DIT** que le périmètre délimité au plan ci-joint de la délibération sera reporté au Plan Local d'Urbanisme conformément au code de l'urbanisme.

Vote : 23 voix Pour

5 Abstentions (*Mme PREVOT, M. CHAPLET, M. DUVAL,, Melle BEAUDET, M. SAURIOT*)

1 Ne prend pas part au vote (*Mme MEISTER*)

► **PREND ACTE** du rapport annuel de délégation du S.A.N. de Sénart et des Eaux de Sénart sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable pour l'année 2008.

► **PREND ACTE** du rapport annuel de délégation du S.A.N. de Sénart et des Eaux de Sénart sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement pour l'année 2008.

► **PREND ACTE** du rapport d'activité du S.A.N. de Sénart pour l'année 2008.

► **PREND ACTE** du rapport d'activité de l'E.P.A. Sénart pour l'année 2008.

► **DECIDE** de porter une candidature à un Contrat Triennal de Voirie pour les opérations suivantes :

- année 2010 : réhabilitation de la piste cyclable de la gare pour 400 000 €
- année 2011 : piste cyclable avenue de la Zibeline pour 300 000 €
- année 2012 : création d'une piste cyclable reliant la rue de Paris à la Médiathèque, via le groupe scolaire Jules Ferry pour 160 000 €

AUTORISE Monsieur le Maire à constituer les dossiers afin de porter les projets et à signer le contrat triennal de voirie et tous documents afférents à cette affaire.

Vote : Unanimité

► **RAPPORTE** la délibération n°71/2009 du 8 juillet 2009, **DECIDE** de confier au S.A.N. de Sénart, dans le cadre de l'enveloppe d'investissement 2009, les travaux de réaménagement du groupe scolaire Jules Verne afin de créer, notamment, deux salles

de classes supplémentaires pour la rentrée scolaire 2009 / 2010, ceci par le moyen de la convention financière ci-annexée et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, compte tenu que les crédits budgétaires sont inscrits au budget 2009 par décision modificative n°1 adoptée le 8 juillet dern ier.

Vote : Unanimité

► **APPROUVE** l'enveloppe financière de la construction du futur Centre Technique Municipal qui est estimée à 2 900 000 € hors taxes, et répartie comme suit :

- | | |
|----------------------|----------------|
| • Travaux | 2 400 000 € HT |
| • Frais d'honoraires | 480 000 € HT |
| • Frais annexes | 20 000 € HT |

SOLLICITE auprès du Conseil Général, du Conseil Régional et de l'ADEME les subventions permettant la réalisation de cette opération.

Considérant la candidature de la liste suivante :

Titulaires

- Bruno CHAIX
- Annie NAIL
- Berthe BARICAULT
- Philippe JEROME
- Olivier CHAPLET

Suppléants

- Odile MONTAGNE
- Pierre LAINEY
- Jessica DELATTRE
- Marika LEDUC
- Liliana MEISTER

Vote : Unanimité

Membres titulaires et Membres suppléants : Unanimité des voix

M. Chaix, Mme Nail, Mme Baricault, M. Jérôme, M. Chaplet, titulaires et Mme Montagne, M. Lainey, Melle Delattre, Mme Leduc, Mme Meister suppléants, ayant obtenu l'unanimité des suffrages exprimés, sont élus par le Conseil Municipal pour le représenter au jury de concours.

EDUCATION

► **DECIDE** d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne afin d'obtenir une subvention pour le projet d'équipement informatique du centre de loisirs.

Vote : Unanimité

DECIDE d'effectuer les démarches nécessaires auprès de la Caisse d'Allocation Familiales de Seine-et-Marne afin d'obtenir une subvention pour le projet d'équipement informatique de la Crèche.

Vote : Unanimité

► **APPROUVE** les termes de la convention d'objectifs et de financement avec la SNCF relative à la prestation indemnité de Garde Crèche SNCF et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, et tous les documents s'y rapportant.

Vote : Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

► **RAPPORTE** la délibération 81/2009 du 8 juillet relative aux indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections, **INSTITUE** l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections, pour les personnels titulaires, stagiaires, et non titulaires de la commune,

DIT que cette indemnité pourra être versée aux personnels réalisant des travaux supplémentaires à l'occasion des élections présidentielles, législatives, régionales, cantonales, municipales, européennes et référendums, **DIT** que le crédit global, par scrutin électoral, affecté à ces indemnités, est obtenu en multipliant la valeur maximum de l'IFTS des attachés territoriaux, par le nombre de bénéficiaires remplissant les conditions d'octroi de l'indemnité, **DIT** que la somme individuelle maximale, par scrutin électoral, ne pourra excéder le quart du montant de l'indemnité forfaitaire annuelle des attachés territoriaux retenue, **PRECISE** que le crédit global est réparti selon des critères propres à la commune, en fonction du travail effectué le jour des élections, **DIT** que cette indemnité forfaitaire complémentaire pour élections est prévue au budget de la commune, sous l'imputation 64118.

Vote : Unanimité

► **DECIDE** d'instituer l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires, aux agents relevant du cadre d'emplois des Educateurs de jeunes enfants, titulaires, stagiaires ou non titulaires **PRECISE** que le crédit global affecté à cette indemnité sera calculé conformément à la réglementation : montant de référence applicable à chaque grade, affecté d'un coefficient (compris entre 1 et 5) multiplié par le nombre de bénéficiaires, **DIT** que l'attribution individuelle est modulée en tenant compte des sujétions des travaux supplémentaires, des responsabilités exercées et de la manière de servir, **DECIDE** d'instituer, la prime de service aux agents relevant du cadre d'emplois des Educateurs de Jeunes enfants, titulaires, stagiaires ou non titulaires, **PRECISE** que le crédit global affecté à cette prime sera calculé conformément à la réglementation soit : 7,5 % du montant total des traitements bruts au 31 décembre de l'année, pour les personnels ayant vocation à la prime, **DIT** que l'attribution individuelle est fixée en considération de la valeur professionnelle et de l'activité de chaque agent, **DIT** que la présente délibération prendra effet au 01.10.2009, **DIT** que les crédits sont prévus au budget.

Vote : Unanimité

(Les délibérations peuvent être consultées à la Direction Générale des Services de la commune).

Vu pour être affiché conformément à l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Cesson, le 6 octobre 2009

**Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France,**



Jean-Marc BRULE